



Produits d'occasion

Je ne me fais pas avoir

Electroménager, téléviseurs, smartphones... les objets d'occasion se négocient de 30 à 50 % moins cher que les neufs. Comment repérer la bonne affaire ? Par Théo Khorixas

Les Français sont 29% à avoir déjà acheté un produit d'occasion. Bonne idée: pour le prix d'un iPhone 8, on peut s'offrir deux iPhone 6. L'échelle est peu ou prou la même pour un lave-linge, un écran plat et tout l'électroménager, où l'économie atteint 40 à 70 %, pour des appareils qui ont encore de belles années devant eux. Reste à les acheter sans se tromper.

Reconditionnés, pour plus de sécurité

Même s'il n'a pas de définition légale, le qualificatif « reconditionné » suppose qu'un produit de seconde main a fait l'objet d'une révision, voire d'une remise en état si certains éléments étaient défectueux. Nombre de professionnels en proposent, tant en magasin que sur le net: distributeurs (Darty, Fnac, Boulanger...), opérateurs mobile (Bouygues Telecom, Orange, SFR), spécialistes de l'occasion (Back Market, Cash Converters, Cash Express, Easy Cash) et entreprises de l'économie sociale et solidaire (Ateliers du Bocage, Réseau Envie, Emmaüs). Sur le net, ils côtoient les spécialistes des smartphones et tablettes reconditionnés, comme Love2recycle, Magicrecycle, Recommerce ou RemadeinFrance.

Garantie obligatoire

Pour rassurer les acheteurs, tous les professionnels assortissent ces produits d'une garantie commerciale allant de 3 mois à 1 an, selon les cas. Sachez surtout que vous bénéficiez obligatoirement de la garantie de conformité, qui s'applique pendant 2 ans aux produits reconditionnés et d'occasion. Au cours des six premiers mois suivant l'achat, cette garantie est absolue, ce qui signifie qu'en cas de problème avec l'appareil le vendeur, et lui seul, doit le réparer, l'échanger ou vous rembourser, selon votre choix. Au cours des dix-huit mois suivants, il faut pouvoir démontrer le défaut, mais si le professionnel demande une expertise, elle sera à ses frais.

Changer d'avis ?

En achetant un produit reconditionné sur un site marchand, vous disposez de quatorze jours de délai de rétractation. Une durée amplement suffisante pour le tester dans toutes les configurations et décider de le renvoyer s'il présente un défaut ou ne vous donne pas satisfaction. Mais attention, ce délai ne s'applique pas aux transactions entre particuliers, pas plus, bien sûr, qu'aux achats en magasin, même pour des produits d'occasion ou reconditionnés.

Entre particuliers, c'est plus risqué

Les sites d'annonces entre particuliers foisonnent de bonnes affaires. Mais, avant de craquer, il ne faut pas oublier que ces transactions ne sont couvertes par aucune garantie autre que celle contre les vices cachés. Autant dire que la plupart du temps, en cas de problème, vous n'aurez aucun recours. De plus, sachez que le smartphone est l'appât le plus utilisé par les escrocs sur les sites de petites annonces. Pour limiter les risques, n'achetez pas à distance, mais seulement à un vendeur que vous pouvez rencontrer, et demandez impérativement à prendre en main l'appareil pour en tester les fonctions principales. ●